

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 16435 - 2015 B 02374 - 811 440 825 - 4BTEC

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 4BTEC					Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 8 PLACE DE LA VICTOIRE 8 MAI 1945 94250 GENIILLY LE					15 JUL. 2024						
SIRET 8 1 1 4 4 0 9 2 5 0 0 0 2 4					SOUS LE N° 16435						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					Durée de l'exercice précédent * 1 2						
					Exercice N clos le 13/11/2023						
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	21 280	030	7 219	14 061				
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	21 280	048	7 219	14 061				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	9 500	066		9 500				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	81 563	070		81 563				
		Autres * (3)	072	4 017	074		4 017				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	147 853	086		147 853				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	242 933	098		242 933					
Total général (I + II)		110	264 213	112	7 219	256 994					
PASSIF							Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		12 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		200				
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134		118 222				
	Résultat de l'exercice				136		33 071				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		163 493				
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		48 970				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		37 920				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		3 864				
	Comptes courants d'associés				173		1 897				
	Autres dettes				175		850				
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		93 501				
Total général (I + II + III)				180		256 994					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 723			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4BTEC

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		au titre de l'ik		1				
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209	123 880	210	123 880
			Services *		215		214		
					217		218	85 992	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	209 873	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	120 936	
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)				242	43 138	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	850	244	1 139	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements *						254	4 955		
		dont amortissement du fonds de commerces				255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	170 168		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	39 705
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	610
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	160
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 864

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 33 071

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

33 071

314

Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322	160		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	5 864		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TR (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JRI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	39 095
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
dont imputés sur le résultat :						360	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	39 095

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

S.A.S au CAPITAL de 12 000 €.

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	256 994 €
RESULTAT BENEFICIAIRE :	33 071 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Pré.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

- I- REGLES ET METHODES COMPTABLES
- II- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
- III- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode première entrée premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS –

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- État de l'actif immobilisé :	N° 2054
- État des amortissements :	N° 2055
- État des provisions :	N° 2056
- État des échéances de créances	N° 2057
- État des échéances des dettes	N° 2057
- Réévaluation	N° 2054 bis

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par les associés à Créteil.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme de SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.
- Son capital de 12 000 € est divisé en 12000 parts de 1 € chacune au 21 janvier 2023.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2023 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

A) **FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :**

CREDIT BAIL : ETAT 2053 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2051 A

A) **DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :**

NEANT

B) **PRISES DE PARTICIPATIONS :**

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) **ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :**

NEANT

4 BTEC

SAS au capital de 12 000 €

Bâtiment E-Esc.8-Etg.2-Pt201
8 Pl. de la Victoire 8 mai 1945
94 250 GENTILLY

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

4BTEC

SAS au capital de 12 000 €

Bâtiment E-Esc.8-Etg.2-Pte201

8 Pl. de la Victoire 8 mai 1945

94 250 GENTILLY

RCS CRETEIL 811 440 825

RAPPORT DE GESTION DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Chers Associés,

Conformément à la Loi et en ma qualité de gérant de la société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Les comptes soumis à votre approbation ont été établis selon les normes, principes et méthode du plan comptable en vigueur.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires H.T s'est diminué à 123880€ contre 181133 € pour l'année précédent, soit une diminution d'environ de 31,60%.

Le total des produits d'exploitation s'est 209 873 €
augmenté à

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- la dotation aux amortissements pour :	4 955 €
- le résultat d'exploitation est BENEFICIAIRE de :	39 705 €
- le résultat financier est BENEFICIAIRE de :	610 €
- le résultat exceptionnel est négatif de :	NEANT
- l'impôt sur les bénéfices s'élève à :	5 864 €
- la rémunération de la gérance (pour mémoire)	NEANT

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :

- NEANT

En conséquence, l'exercice se traduit par un **BENEFICE** net de **33 071 €**.

N
B
H

Dans le prolongement de l'année précédente, nous constatons un déficit, nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et fidéliser notre clientèle.

II – ENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement depuis le début de l'exercice en cours malgré la concurrence qui reste âpre dans notre secteur d'activité.

Nous espérons toutefois pouvoir développer notre chiffre d'affaires au cours de cette année et continuer la fidélisation de notre clientèle.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du NCC n'est venue à la connaissance de la gérance. Les conventions antérieures continuant à s'appliquer.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Vous trouverez en annexe le texte des résolutions qui vous sont proposées et il vous appartient de fixer le montant de la rémunération du gérant.

Le Gérant,



4BTEC

SAS au capital de 12 000 €

Bâtiment E-Esc.8-Etg.2-Pte201

8 Pl. de la Victoire 8 mai 1945

94 250 GENTILLY

RCS CRETEIL 811 440 825

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et plus particulièrement le montant des appointements perçus par le gérant au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'est soldé par un résultat BENEFICIAIRE de 33 071 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

4BTEC

SAS au capital de 12 000 €

Bâtiment E-Esc.8-Etg.2-Pte201

8 Pl. de la Victoire 8 mai 1945

94 250 GENTILLY

RCS CRETEIL 811 440 825

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU
CODE DE COMMERCE**

Chers Associés,

L'article L 223-19 du NCC prescrit à la gérance d'établir un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Rentre dans le cadre de cet article, les opérations suivantes :

➤ NEANT

Le Gérant,



4BTEC

SAS au capital de 12 000 €

Bâtiment E-Esc.8-Etg.2-Pte201

8 Pl. de la Victoire 8 mai 1945

94 250 GENTILLY

RCS CRETEIL 811 440 825

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'An Deux Mille vingt-quatre

Le vingt-huit Juin, à 18H00,

Les associés de la société **4BTEC** au capital de 12 000 €, divisé en 12 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Mr Azddine BOUDA. Président	4000 PARTS
- Mr Tahar BOUHABILA	4000 PARTS
- Mr Youcef BOUHABILA	4000 PARTS

TOTAL :	12 000 PARTS
---------	--------------

L'assemblée est présidée par Mr Azddine BOUDA, Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 12000 parts sociales, soit plus de la moitié des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée, à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire au 31 Décembre 2023.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport du gérant et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à chaque associé en même temps que l'avis de convocation.

Handwritten signatures:
LB
AN
TH

Il précise que l'inventaire a été tenu à la disposition des associés au siège social depuis cette même date, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats, quitus à la gérance,
- Opérations visées par l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du gérant et déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

L'assemblée décide que la taxe de participation à l'effort de construction éventuellement due par la société sera en totalité versée à titre de subvention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice clos le 31 Décembre s'est soldé par un résultat BENEFICIAIRE de 33 071 €, décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation de la totalité soit 33 071 € (centimes à parfaire), en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les conventions intervenues entre les associés et la société susceptibles d'entrer dans le cadre de l'article L 223-19 du NCC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés s'abstenant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.



